

## **MAIRIE DE MALLEVAL**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2015**

**Présents** : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, DUMOULIN Sabine, PUY Suzette, MARET Philippe, BELIN Philippe, GALVEZ Henri

**Pouvoirs** : ANTOINE Floriane à TALLARON Roselyne, VERCASSON Patrick à ROCHE Annie

**Excusés** : MARTO Louis-Philippe, CELLARD Romain

Mme TALLARON Roselyne a été élue secrétaire

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 10 septembre 2015, qui est adopté à l'unanimité

Elle aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

#### **1 – Assainissement du Bourg**

Mme le Maire rappelle qu'une étude sur le devenir de l'assainissement du bourg a été confiée au bureau d'étude G2C sous la maîtrise d'œuvre du Syndicat des Trois Rivières.

Le rapport définitif de l'étude a été présenté avec les différents scénarios possibles.

#### **Scénario 1 :**

**Traitement des eaux usées sur la commune** : plusieurs dispositifs ont été étudiés en tenant compte des contraintes :

- Espace disponible
- Insertion paysagère
- Limitation des nuisances

mais présentent plus d'inconvénients que d'avantages. Cette solution ne semble pas adaptée :

Décanteur digesteur : pas adapté au milieu récepteur, l'accessibilité restera compliquée pour l'exploitation, notamment pour le pompage des boues.

Lagunage naturel : impossible, pas d'espace suffisant

Lit bactérien : non adapté au site, pas d'espace suffisant

Disques biologiques : adapté à la faible surface disponible mais avec de forte contrainte d'implantation

Filtres plantés de roseaux : non adapté au site, pas d'espace suffisant.

A noter qu'un dossier loi sur l'eau et d'autorisation de rejet devra être établi au préalable auprès des services instructeurs de l'Etat (Police de l'eau) sans avoir la certitude qu'il sera approuvé.

Cout de l'opération : 320 000€ subventionné pour 156 500€, reste à charge de la commune 163 500€

Coût annuel d'exploitation 13 000€

#### **Scénario 2**

**Acceptabilité des effluents de la commune sur le système d'assainissement de St Pierre de Bœuf.**

- **Scénario 2a : Franchissement par le nouveau pont**

**Avantages :**

- L'ensemble des installations est en domaine public
- Entretien des installations facilité car accessibles et proche de la chaussée
- Pas de procédure administrative et environnementale puisque pas de travaux ni en zone Natura 2000 ni en zone humide ni traversée de cours d'eau ou de passe en encorbellement

Cout de l'opération : 800 000€, subvention 420 000€ reste à charge de la commune 380 000€

Coût annuel d'exploitation : 11 200€

➤ **Scénario 2b : Franchissement par le vieux pont**

**Avantages :**

- La majorité des installations est en domaine public, sauf la traversée aérienne pour atteindre le vieux pont
- Entretien des installations facilité car accessibles et proche chaussée
- Pas de procédure administrative et environnementale puisque pas de travaux ni en zone Natura 2000 ni en zone humide ni traversée de cours d'eau ou de passe en encorbellement

Coût de l'opération 750 000€ subvention 420 000€, reste à charge de la commune : 330 000€

Coût annuel d'exploitation : 11 100€

En conclusion :

Le conseil à l'unanimité opte pour le scénario 2. Le choix entre les scénarios 2a et 2b se fera en concertation avec le bureau d'étude et les différents partenaires ; le projet se doit d'être affiné.